

**Parce que 80%
de la profession est opposée à
cette réforme**

Si nous sommes toujours plus de personnels déterminés à faire abroger cette réforme, nous pouvons y parvenir (comme en 2007), à condition de nous faire entendre !

**Pour comprendre
tenants et
aboutissants de cette
réforme**

c'est à nous qu'incombera la mise en place de la réforme dans les établissements et face aux élèves, pas aux politiques qui l'ont décidée contre notre avis !

**Parce que nous voulons
de vraies réponses à nos
vraies questions**

Les IPR sont missionnés pour nous délivrer le message ministériel et rectoral, nous avons besoin d'arguments pour montrer l'aberration de cette réforme.

**Parce que nous
ne voulons pas
de cette
formation**

- qui nous bloque dans notre évolution de carrière pendant un an (ne comptez pas sur une inspection cette année !)
- qui risque de nous surcharger, se faire pendant les vacances
- qui nous prive d'autres formations cette année

**Un stage syndical sur la réforme du collège ?
N'y aura-t-il pas suffisamment de formation
sur ce sujet dans l'année ?**

*Faudra-t-il se battre
(avec les collègues)
pour garder le latin ?*

*De l'AP...
en classe entière,
à la place
de mon cours ?!*

*La liberté
pédagogique
est-elle soluble
dans l'EPI ?*

*Qui fera quoi
en sciences et techno en 6e...
en 4h seulement ?!*

*Flexibilité des heures
sur un cycle entier :
peut-on éviter le pire ?*

**Jeudi 3 décembre, je vais au stage Snes
„Réforme Collège“ à Châteauroux !!!**

- Amphi Roger Dion de 09h à 17h – 15 rue de la République

Tout personnel a droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Seuls les droits qui ne s'utilisent pas s'usent. Inscrivez-vous avant la Toussaint !

**1/ Je remplis ma demande
d'autorisation d'absence**

au secrétariat de mon établissement au plus tard un mois à l'avance, soit avant le vendredi 16/10/15, soir des vacances

2/ Je m'inscris au stage par mail à

snes36@orleans.snes.edu en précisant :

mes nom, prénom ; mon établissement, ma discipline ; ma situation syndicale éventuelle ; si le Snes m'inscrit au déjeuner (gratuit pour les syndiqués Snes à hauteur de 8,50€)